



AVIS PUBLIC

Loi sur les eaux navigables canadiennes

La Ville de Montréal donne avis par la présente que la demande a été faite au Ministre des Transports, en vertu de la *Loi sur les eaux navigables canadiennes*, pour approbation des ouvrages décrits ici ainsi que pour ses sites et ses plans.

Aux termes du paragraphe 7(2) de ladite loi, la Ville de Montréal a déposé auprès du Ministre des Transports, sur le registre en ligne Recherche de projet en commun (<https://recherche-projet-commun.canada.ca/>) et sous le numéro de registre 4283, ou, sous le numéro de dossier du PPN 2021-305287 et 2021-304824 une description des ouvrages suivants, ses sites et ses plans :

- Ouvrages temporaires (Jetée, Batardeau, Rideau de confinement, Pont temporaire, Chaland d'amarrage)

dans la rivière des Prairies, entre l'Île-Bizard et l'Île de Montréal (à environ 45°29'15.5" N, 73°52'04.6" O, sur les lots 1 843 944, 5 114 503, 5 444 142, 5 114 502, 5 114 634 au cadastre du Québec et une partie du lit de la rivière des Prairies), Montréal, province de Québec.

Les commentaires concernant l'effet de ces ouvrages sur la navigation maritime peuvent être envoyés par l'entremise du registre Recherche de projet en commun mentionné ci-haut, dans la section des commentaires (rechercher par les numéros référencés ci-dessus) ou si vous n'avez pas accès à internet, en envoyant vos commentaires directement au :

Programme de protection de la navigation – Transports Canada
1550 avenue d'Estimauville
Québec, QC
G1J 0C8

Transports Canada (TC) ne rendra pas vos commentaires d'un projet disponibles au public dans le registre en ligne public. Toutefois, l'information relative à un ouvrage est considérée non-classifié, relevant du domaine public, et pourrait être accessible sur demande légale. En tant que tels, les informations et les enregistrements fournis ne doivent pas contenir d'informations confidentielles ou sensibles. Si vous souhaitez fournir des informations confidentielles ou sensibles qui, à votre avis, ne devraient pas être rendues publiques, veuillez contacter TC avant de les transmettre.

Notez que les commentaires ne seront considérés que s'ils ont été reçus par écrit (préférentiellement de façon électronique) au plus tard 30 jours suivant la date de publication de cet avis. Bien que tous les commentaires se conformant à ces directives seront examinés, aucune réponse individuelle ne sera envoyée.

Affiché à Montréal, province de Québec en ce 17^{ème} jour de juin 2022.

Service des infrastructures du réseau routier, Ville de Montréal